

**BRUNO CHAUME, ARIANE BALLMER, PHILIPPE DELLA CASA,  
NORBERT NIESZERY, THOMAS PERTLWIESER, WALTER REINHARD,  
KATHARINA SCHÄPPI, OTTO URBAN, ALEXANDRA WINKLER**

## ENTRE L'ÉTAT ET LA CHEFFERIE SIMPLE : LE COMPLEXE ARISTOCRATIQUE DE VIX/LE MONT LASSOIS

### INTRODUCTION

Lorsqu'il s'agit d'évaluer le degré de sophistication des communautés protohistoriques en général et de la société hallstattienne en particulier, l'accord entre chercheurs/archéologues est loin d'être établi puisque d'aucuns la classent dans les sociétés de type tribal, animées par des *Big Men* (Eggert 1997 ; 2007), d'autres la conçoivent comme évoluant vers l'État archaïque (Fernandes-Götz & Krausse 2013), certains évacuent le sujet d'un revers de la main (Dietler 1999, 138), et la plupart, semble-t-il, la considèrent comme une chefferie complexe (Frankenstein & Rowlands 1978 ; Brun 1987 ; 1995 ; 1997a et b ; 1999 ; Brun & Chaume 1997 ; 2013 ; ce volume, 337-352 ; Wells 1980).

S'interroger sur ce type de classification ne relève pas d'une pure question de nomenclature, mais permet d'engager le rapport dialectique entre le modèle et les données, les secondes alimentant le premier, lequel, en retour, fournit des éclairages nouveaux, voire organise la cohérence d'informations qui auraient pu apparaître, jusque-là et a priori, comme disjointes.

Les résultats des recherches à Vix ont nourri très largement cette problématique, à savoir celle d'une société autrement plus élaborée qu'il n'avait été envisagé en 1993 (Brun & Chaume 1997). Des résultats, novateurs et spectaculaires, touchant aussi bien à l'organisation qu'à la structuration de la société, deux points névralgiques dans la définition d'une chefferie complexe, ont été acquis au cours des vingt dernières années. Ces avancées, obtenues principalement sur les sites de Vix, de la Heuneburg et à un degré moindre du Ipf et de Bourges, marquent une très nette inflexion des hypothèses en faveur des chefferies complexes, écartant les postulats qui en feraient des chefferies simples voire des sociétés dirigées par des *Big Men*, pour ne prendre que les positions les plus minimalistes, ou alors, au contraire, des États archaïques pour les plus optimistes. Nous reviendrons, dans la partie conclusive de cet article, sur ce débat après avoir décliné les aspects des recherches récentes à Vix qui ont contribué de façon décisive à façonner le modèle des principautés celtiques.

### LA PLACE CENTRALE : LE CAS DE VIX (Fig. 1)

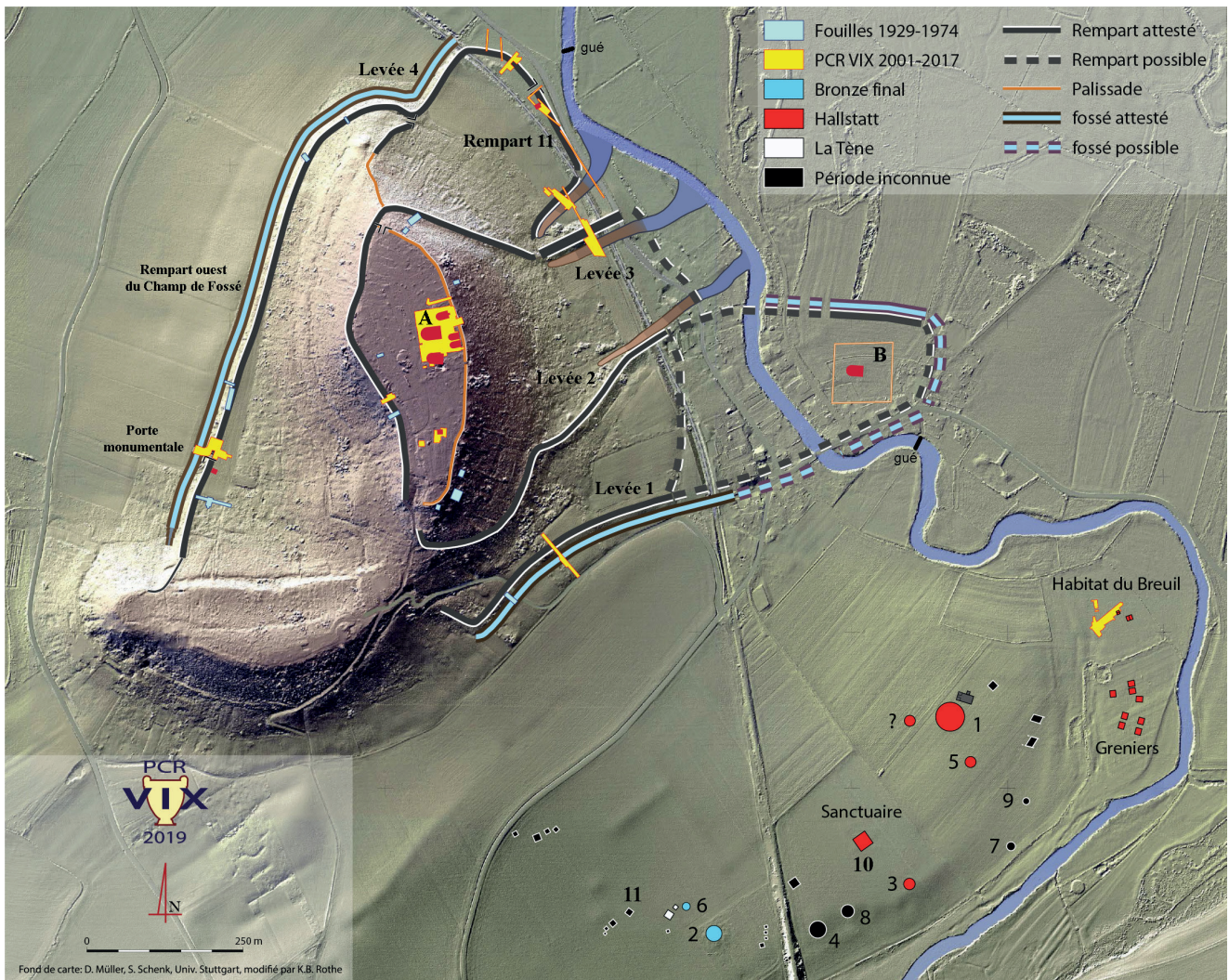
#### L'habitat de hauteur du mont Saint-Marcel

Le mont Lassois s'appréhende comme un ensemble cohérent et organisé constitué d'un espace quasi urbanisé (un plateau sommital de 5 ha environ), de fortifications (sur le bord, les pentes et le bas des versants du mont St-Marcel), de nécropoles et d'habitats ouverts dans la vallée de la Seine. D'importants vestiges retrouvés sur le mont Saint-Marcel et dans les sépultures situées au pied du mont datent du Bronze final IIIb. Cette période révolue, le site a connu un hiatus jusqu'au début du Hallstatt final (Ha D1). Pendant deux siècles environ, le sommet semble donc n'avoir plus été occupé.

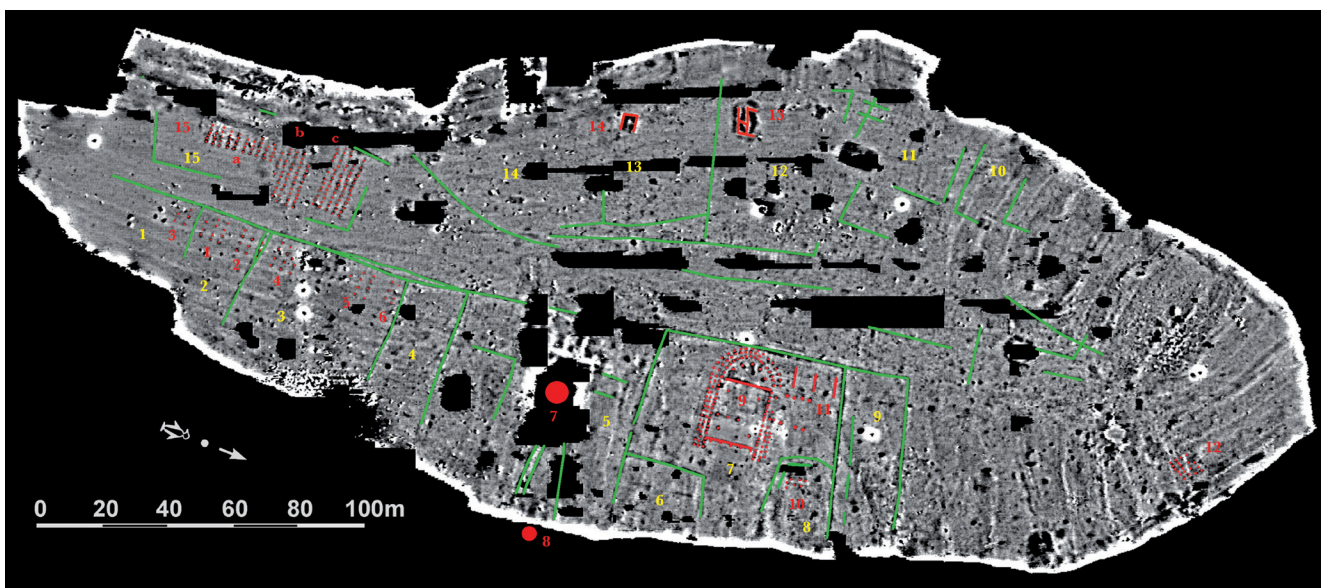
L'habitat sommital se structure de part et d'autre d'un axe central de circulation orienté nord/sud (Fig. 2). Cette "grande rue" distribue les accès à une quinzaine d'enclos, délimités par des fossés palissadés, au sein desquels se trouvaient les habitations. Au sud, trois bâtiments sur pilotis correspondent à de très vastes greniers collectifs. Les prospections géophysiques ont montré qu'au nord-est du plateau, une situation comparable est prédictible ; en effet, une construction sur pilotis a été repérée. Elle devait être positionnée non loin de l'entrée nord, par analogie avec la situation décrite au sud où la configuration du terrain, en forme de talweg, laisse entrevoir l'existence d'un accès menant à une porte (Chaume *et al.* 2011, 373 Fig. 6, 374 Fig. 7).

La régularité de l'organisation spatiale des enclos et des bâtiments qu'ils recèlent, suggère un ordonnancement initial et un contrôle de l'exécution des travaux par le pouvoir en place. Les indices d'une hiérarchisation sociale sont perceptibles dans le bâti comme dans les espaces clôturés. Les maisons classiques à deux nefs (Chaume *et al.* 2011, 376 Fig. 9, 377 Fig. 10) côtoient des bâtiments monumentaux à abside.

Au cœur de ce dispositif et au centre de l'enclos le plus vaste, se trouvaient cinq grands bâtiments absidaux, dont



**Fig. 1.** Plan général du mont Lassois : principales structures fouillées (grands bâtiments absidaux du Ha D2-D3 et structures funéraires protohistoriques (B. F. IIIb - Ha D1/D2/D3 -LTC - LTD1) : 1. Tumulus princier ; 2. Tumulus 2 ; 3. Tumulus 3 ; 4. Tumulus 4 ; 5. Tumulus 5 ; 6. Tumulus 6 ; 7. Tumulus 7 ; 8. Tumulus 8 ; 9. Tumulus 9 ; 10. Sanctuaire hallstattien des Herbues ; 11. Nécropole de La Tène moyenne et finale ; A. Enclos des grands bâtiments absidaux ; B. Bâtiment absidial n° 6 (B. Chaume 2020 - DAO K. B. Rothe - Fond LIDAR W. Böttinger, D. Mueller, S. Schenk, Université de technologie de Stuttgart).



**Fig. 2.** Magnétogramme du plateau sommital du mont Lassois (Harald von der Osten-Woldenburg).



**Fig. 3.** Plan de l'enclos aux grand bâtiments absidaux du plateau supérieur du mont Lassois (relevés : B. Chaume, S. Beuchot, N. Nieszery, W. Reinhard. Plan sous AUTOCaD : S. Beuchot. Reprise du plan sous Illustrator : K.B. Rothe).

deux avaient des dimensions hors normes : 35 m de long pour 21 m de large pour la maison 1, et 25 m de long pour 11 m de large pour la maison 2 (**Fig. 3**). La maison n° 1, qu'on a proposé d'identifier au palais de la dame de Vix, était installée au point le plus haut.

En 2013, un sixième bâtiment à abside aux dimensions également remarquables (32,5 m de long et 18 m environ de large) a été découvert dans l'enclos jouxtant celui des cinq bâtiments absidaux.

Ces réalisations prouvent le niveau de maîtrise acquis par les Hallstattiens dans les techniques de charpenterie. Pour la

maison 1, ils se sont montrés capables de libérer de vastes espaces intérieurs (500 m<sup>2</sup> de superficie) en construisant un édifice dont la panne faîtière s'établissait à une hauteur de 15 m minimum (**Fig. 4**).

La fonction exacte de la construction reste hypothétique : publique ou privée, lieu de pouvoir, espace religieux ou domestique ? Sans doute faut-il juxtaposer toutes ces fonctions, dès lors que le politique et le religieux n'étaient pas scindés dans les chefferies complexes.



**Fig. 4.** Restitution de l'enclos aux grands bâtiments absidaux (dessin K.B. Rothe, d'après les données de B. Chaume, S. Beuchot, N. Nieszery et W. Reinhard).

### Monumentalisation du système de fortification

Les collègues de l'université de Vienne, O. Urban et T. Pertlwieser, pensent avoir reconnu deux grandes phases dans l'édification du système de fortification du mont Lassois' (**Fig. 1**).

Au Hallstatt final, seul le bord occidental paraît avoir été défendu par un rempart du type *Pfostenschlitzmauer* ou *Alt-könig-Preist* (Urban & Pertlwieser 2011, 211 Fig. 20). La fortification était dotée de poteaux verticaux insérés dans les parements, l'un frontal et l'autre arrière (**Fig. 5**). Sous ce rempart hallstattien de 9 m de large, une première fortification du type à caissons, datée du Br F IIIb, avait été édifiée (Urban & Pertlwieser 2011, 200-211). Pour son installation, le bord de la table calcaire avait été décaissé sur 1 m de hauteur environ et 8 m de largeur.

La datation du rempart du Br F IIIb concorde avec la phase la plus ancienne de la nécropole, située au pied du site et implantée sur la première terrasse de la Seine, mais aussi avec les dépôts culturels retrouvés dans l'environnement des grands bâtiments absidaux n°1 et 2 (Chaume *et al.* 2011b, 487-502).

Toujours sur le bord oriental mais au sud du plateau, une fouille de René Joffroy du début des années 50 avait révélé la



**Fig. 5.** Rempart ouest du bord de plateau du type *Pfostenschlitzmauer* (photo T. Pertlwieser).

présence de gros trous de poteau alignés et implantés sur une petite terrasse, située à 4-5 mètres de la rupture de pente. Ces vestiges témoignent d'un ancien parement à poutrage.

Un chemin montant vers l'extrémité sud du mont Saint Marcel devait déboucher sur une entrée donnant accès au sommet. Cette porte méridionale devait avoir sa symétrie à l'extrémité nord du mont.

Les fouilles ont démontré que le caractère monumental des fortifications allait bien au-delà de ce qui était nécessaire au seul aspect défensif. Ainsi, le talus sur lequel avait été installé le rempart 3, dont il ne reste rien ou si peu, avait 4 m de hauteur et 30 m de large à sa base. Le fossé qui le bordait du

1 La première phase comprendrait les Levées 2 et 3, ainsi que le rempart occidental de bord de plateau ; la phase 2 représenterait une extension du premier système, incluant les Levées 1 et 4 ainsi que le rempart du Champ de Fossé (**Fig. 1**).



Fig. 6. Fossé de la Levée 3 (photo T. Pertlwieser).

### Le rempart du *Champ de Fossé*

La face occidentale du mont Lassois était également pourvue d'un rempart monumental. R. Joffroy l'avait déjà repéré en 1948-1950 (Joffroy 1960, 20-21 ; Chaume 2001, 16-27), mais ce n'est qu'avec les fouilles de l'université de Zurich (2009-14) que l'on a commencé à entrevoir son importance. La fortification est connue sur toute sa longueur (environ 400 m) grâce au relevé topographique ; elle a été fouillée avec son fossé et ses arrières sur une surface d'environ 800 m<sup>2</sup> sous la direction d'A. Ballmer et de K. Schäppi (Fig. 7). Une coupe traversant toute la zone, perpendiculairement à l'ouvrage, livre un grand nombre d'informations sur sa construction et sa structure



Fig. 7. Chantier du Champ de Fossé : fossé extérieur, rempart, zone intra muros ; vue du sud (photo R. Sele, Université de Zurich).

côté sud affichait des dimensions impressionnantes (25 m de large et 10 m de profondeur) (Fig. 6).

L'espace *intra muros* défendu par ce système complexe, dont on commence seulement à entrevoir l'étendue et l'organisation, était de 40 à 45 ha. La question des accès au plateau, et plus généralement à l'espace ceint par les fortifications, reste globalement posée, même si nos collègues suisses de l'université de Zurich ont dégagé, après six campagnes de fouilles au Champ de Fossé, un passage aménagé dans le rempart ouest qui représente, à ce jour, la seule entrée connue de la citadelle. Nous avons évoqué plus haut d'autres accès possibles, notamment ceux qui seraient situés au sud et au nord du plateau. J. Lagorgette, suivi par R. Joffroy (Joffroy 1960, 23), avait avancé l'idée que la montée vers le haut pouvait se faire, aussi, en suivant les remparts du flanc oriental, ce que suggère l'aplanissement volontaire de leur sommet.



Fig. 8. Champ de Fossé, zone intra muros : sol en terre battue avec gouttière autour et foyer d'un bâtiment hallstatien ; vue de l'est (photo K. Schäppi, Université de Zurich).



**Fig. 9.** Niveaux empierrés, coté extérieur du rempart au Champ de Fossé ; vue du sud (photo R. Sele, Université de Zurich).

interne comme sur sa liaison avec les niveaux d'occupation du Champ de Fossé. Ces derniers ont procuré un matériel abondant appartenant au Ha D2/3 (céramiques, objets métalliques et restes de productions artisanales variées, ainsi qu'un sol de bâtiment en terre battue avec des foyers, **Fig. 8**). Des traces d'artisanats métallurgiques et des lingots bipyramidaux ont été découverts dans la zone délimitée par le rempart. Il est à noter, en outre, qu'un certain nombre de dépôts hallstattiens voire plus récents avaient été placés sur le rempart. Après une interruption marquée par une importante couche sédimentaire, une occupation de La Tène moyenne – vraisemblablement à caractère culturel – a également été mise en évidence.

La construction de cette fortification s'est effectuée en plusieurs étapes. Le talus se compose essentiellement de sédiments provenant du fossé, empilés en trois phases successives. Ce n'est que grâce à l'observation rigoureuse de ces recharges et de leur taphonomie que l'on peut postuler l'existence de structures en bois destinées à maintenir les sédiments marneux en place. La façade extérieure du rempart était dotée d'un mur à parement en pierres calcaires, probablement disposé en gradins, dont seuls de modestes vestiges subsistent (**Fig. 9**). Lors de la construction du rempart, un passage d'une largeur de 11,5 m fut laissé ouvert, et dans l'axe de celui-ci un talus (une



**Fig. 10.** Emplacement du passage à travers le rempart au Champ de Fossé en cours de fouille avec bloc quadrangulaire parementé ; vue de l'ouest (photo R. Sele, Université de Zurich).



**Fig. 11.** Plan de situations des zones 1 et 2 de l'Université de Zurich (dir. A. Winkler) (photo G. Raab, Université de Vienne ; DAO : A. Winkler, Université de Zurich).

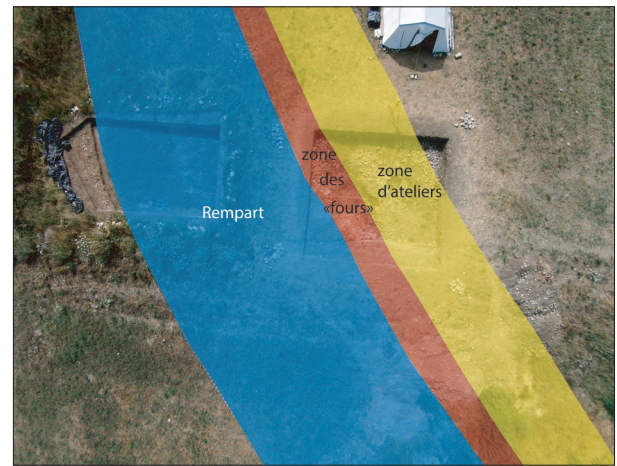
passerelle) de terre traversait le fossé. Soit il s'agissait d'un chantier prévu pour une porte ; soit le passage servait à faciliter les transports de matériaux de construction. Il est intéressant de noter que seul un flanc du passage était pourvu d'une construction latérale en bois, tandis que sur l'autre côté aucun dispositif de ce type n'était visible. Dans le même secteur, aucun horizon de circulation n'a pu être mis en évidence. Cette ouverture fut graduellement comblée pendant l'édification du rempart et bloquée du côté extérieur par l'installation d'un bloc de maçonnerie (de 3,6 m par 4,3 m) ayant peut-être servi de base à une tour, et, côté interne, par une palissade (**Fig. 10**).

### Un quartier artisanal au lieu-dit *Les Renards*

Le secteur des *Renards* fut découvert lors des travaux de l'équipe autrichienne sur la levée 3 ; il est apparu sous la forme d'une zone marquée par une concentration dense de traces de rubéfaction. Une prospection géophysique a permis par la suite

d'identifier le même genre d'anomalies et de montrer qu'elles dessinaient un arc de cercle depuis la levée 3 jusqu'aux abords de la levée 4 (**Fig. 11**). La fouille a révélé qu'il s'agissait, en fait, de structures de combustion adossées au rempart 11 (**Fig. 12**), lequel, complètement érodé, n'était plus visible en surface. Les recherches de l'université de Zurich se sont concentrées sur deux zones d'une surface totale d'environ 220 m<sup>2</sup> (direction : Alexandra Winkler).

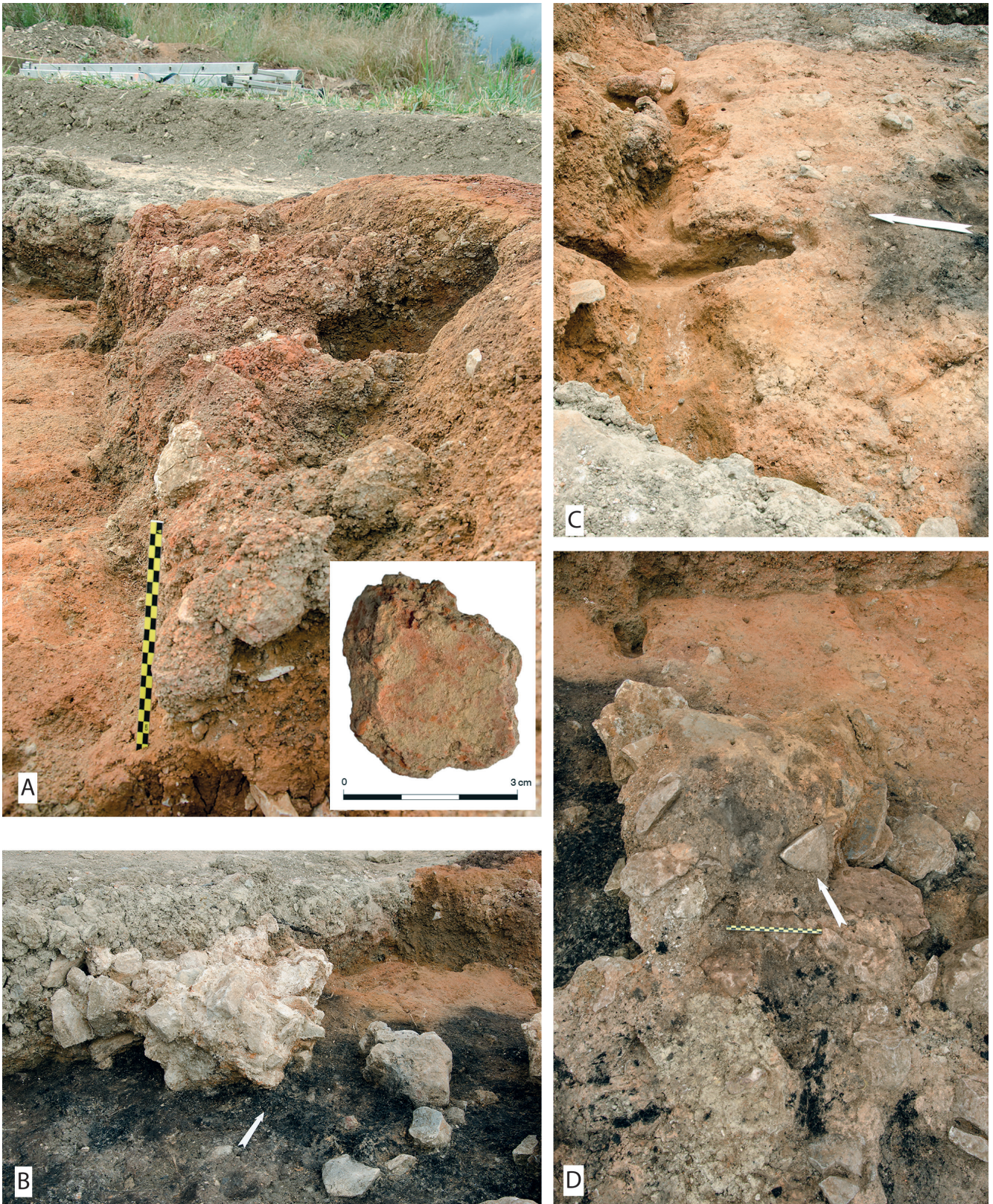
La zone 1 se situe dans la pente ; elle a livré deux niveaux d'occupation du Ha D2/3, datés par des céramiques et au 14C. À cet endroit, le dénivelé assez important de la pente avait été compensé par un terrassement. Deux fours à coupole ont pu être documentés, ainsi que les plans de deux cabanes semi-enterrées (**Fig. 13**), dont l'une a fourni des déchets ménagers et artisanaux en grande quantité. La présence de tessons d'am-



**Fig. 12.** Plan de situation schématique dans la zone 2 des fouilles de l'Université de Zurich (dir. A. Winkler) (photographie : G. Raab, Université de Vienne ; DAO : A. Winkler, Université de Zurich).



**Fig. 13.** Terrasses d'occupation et four dans la zone 1 des fouilles de l'Université de Zurich (dir. A. Winkler) (photo F. Ter-Nedden, G. Stutz, J. Bucher, Université de Zurich).



**Fig. 14.** Détails d'une structure de combustion installée à l'arrière du rempart 11 dans la zone 2 des fouilles de l'Université de Zurich (dir. A. Winkler) (photo J. Horvath, Université de Zurich).



phores et la mise en évidence de la consommation de vin sont à noter plus particulièrement. La zone 2 est mieux structurée avec deux niveaux du Ha D2/3 et les vestiges de deux fours de construction distincte (**Fig. 14**). Des restes d'installations artisanales, des sols empierrés de galets, des trous de poteau ainsi que des résidus de production et d'ébauches d'objets, attestant un travail du bronze et du fer ont été mis au jour. La fouille du site des *Renards* a offert les premiers niveaux d'activités de productions *in situ* et *intra muros* du mont Lassois, d'où leur importance dans la perception socio-économique du site.

## LA QUESTION DU PORT

Les travaux des dernières années (2016-2018), menés dans le cadre du programme *Vix et son Environnement*, ont révélé les indices de l'existence d'aménagements induisant la possibilité d'une utilisation de la Seine comme voie de transport. Il semble, en l'état des données, qu'un chenal, partant du rempart 11, situé en bas de pente du mont Lassois, côté nord-est, ait rejoint la Seine, distante à cet endroit d'une trentaine de mètres (**Fig. 1, 15**). Une structure à vocation défensive, mais peut-être pas seulement – s'agit-il d'un pont, d'une barbacane ? – avait été installée dans ce chenal (**Fig. 16**). La longueur totale de la structure dégagée est de 13,80 m pour une largeur de 4,70 m. Elle est parfaitement perpendiculaire à l'axe du fossé qui mesure à cet endroit 14,90 m de largeur. La face externe du mur, orientée vers le nord et le cours de la Seine, a 1,70 m de hauteur maximale ; elle est parementée avec des dalles calibrées et taillées (**Fig. 17**). En surface de la partie conservée de cette construction, plusieurs fantômes de poutres, perpendiculaires à la structure, ont été mis en évidence ainsi que quatre à cinq niveaux de briques crues. Le rempart des *Renards* est le second, après celui de la Heuneburg, qui ait intégré ce type de matériau dans la construction d'une fortification hallstattienne. La porte monumentale de la Heuneburg (Kurz 2008), clairement différente du passage mis en évidence dans la fortification n° 5 du Champ de Fossé, était bordée de murs, bâtis avec des moellons taillés jusqu'à une hauteur d'un mètre environ et surmontés de lits de briques crues.

Les prospections géophysiques conduites par l'équipe de Friedrich Lüth et de Rainer Komp<sup>2</sup> dans le secteur nord-est du site, en rive droite de la Seine, laissent soupçonner, par les indices qu'elles procurent, l'existence d'un rempart susceptible de correspondre à une extension, dans la plaine, des Levées 1 et 2 du mont Lassois. Ce prolongement du système de fortification sur la rive droite de la Seine enfermerait un segment de



**Fig. 15.** Chantier de l'Université de Vienne, sondage 6 situé entre la voie ferrée et la route départementale (D 118) de Vix à Pothières (vue prise du nord depuis un drone, photo Gerald Raab).

la rivière sur plusieurs centaines de mètres (**Fig. 1**). Dans l'enceinte de cet espace, les prospections géomagnétiques du DAI d'août 2018, ont révélé la présence d'un nouveau grand bâtiment à abside de 32,5 m de long pour 18 m de large, implanté dans un enclos palissadé d'une superficie d'un hectare environ (voir infra).

Si les structures défensives subodorées – mais qui restent à démontrer – sont bien attestées en rive droite de la Seine, elles n'ont pu avoir pour seul objectif de protéger les accès à la rivière depuis le mont Lassois, car il aurait suffi alors d'arrêter le système de défense en rive gauche. En lui faisant traverser le cours d'eau et en installant un nouveau grand bâtiment absidial en son sein, il paraît assez évident que d'autres buts étaient poursuivis. Sans doute faut-il forger, pour ces remparts, d'autres hypothèses que celle de la stricte protection du nouveau "palais", et supposer qu'ils aient pu garantir, aussi, la sauvegarde d'aménagements portuaires le long des rives de la Seine au nombre desquels, par exemple, figurent des débarcadères.

À ce jour et à notre connaissance, aucune preuve de validation n'a été apportée par l'archéologie à la présence d'un port au pied d'une principauté celtique. À Vix, des indices permettent de supputer son existence, mais ils sont encore trop ténus pour emporter la décision et conforter pleinement cette conjecture.

2 Institut archéologique allemand de Berlin.



Fig. 16. Reconstitution du secteur du port et des remparts 3 et 11 au lieu-dit Les Renards (3 D, copyright J. Sturhmann).



Fig. 17. Parement du mur installé dans le fossé (?) menant à la Seine (vue prise du nord, photo T. Pertlwieser 2018).

## LES HABITATS EXTRA MUROS DU MONT LASSOIS

### L'habitat hallstattien au lieu-dit *Le Breuil*

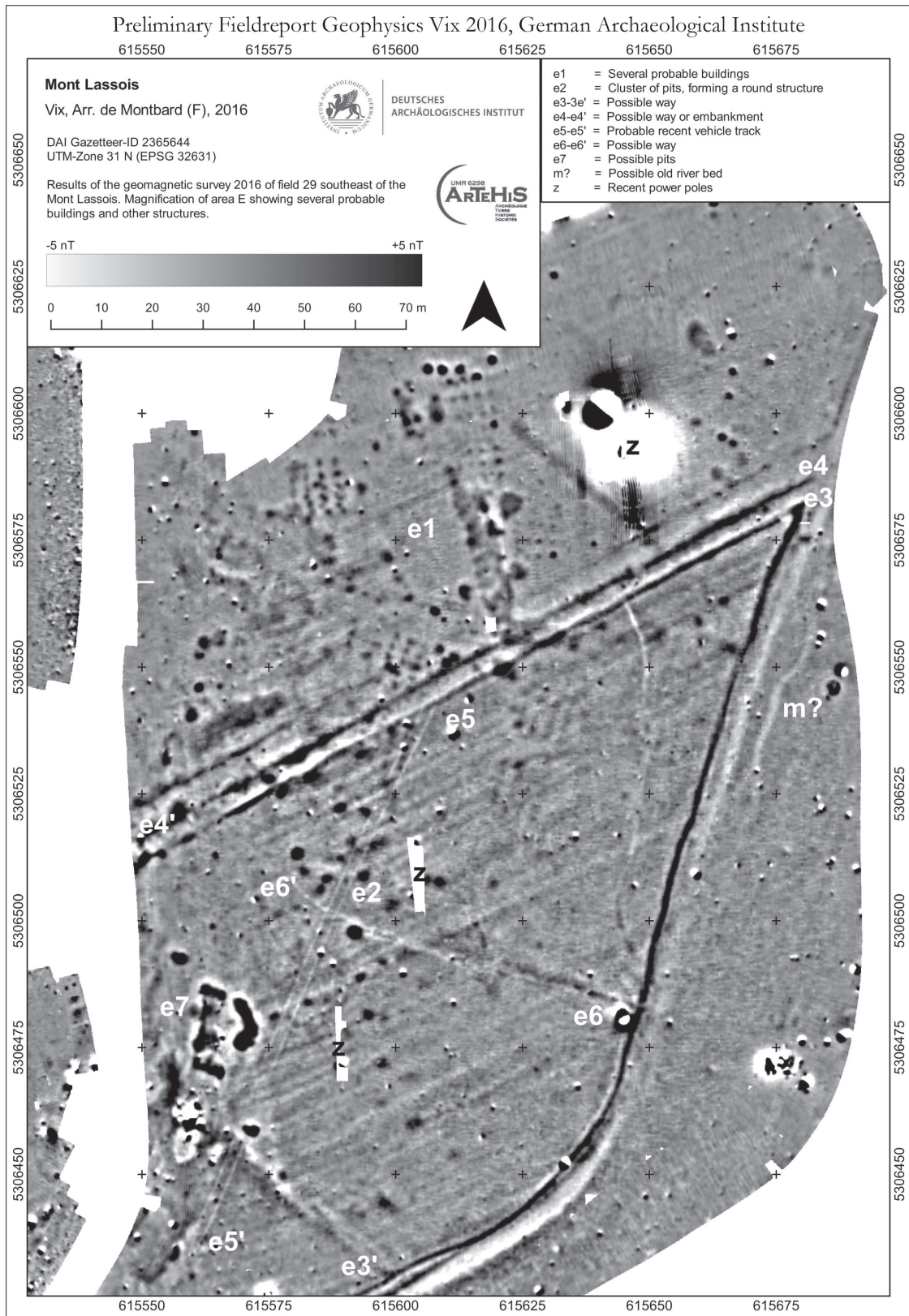
L'existence d'un faubourg qui s'étendrait du pied du mont Lassois à la Seine (Fig. 1), à l'image de ce que les recherches ont mis au jour en contrebas de la Heuneburg (Krausse 2010 ; Krausse *et al.*, dans ce volume, p. 133 ; Kurz 2000 ; 2010), était pressentie depuis longtemps (Chaume 2001). Cette hypothèse a pris corps ces dernières années. Les fouilles au lieu-dit *le Breuil* (Fig. 18), combinées à des prospections géophysiques étendues, ont fait apparaître un vaste habitat hallstattien couvrant environ 3 hectares (Chaume 2020a et b). Dans le même

secteur, les investigations géophysiques ont aussi dévoilé des bâtiments sur pilotis qui sont à mettre en relation avec le site du *Breuil*. Ces constructions, formées de quatre lignes de cinq poteaux, pourraient correspondre à des greniers d'une douzaine de mètres de longueur pour 10 m de largeur environ (Fig. 19). Ces ensembles rappellent, avec des dimensions moindres toutefois, les grands greniers du plateau supérieur du mont Lassois, dont l'un (le grenier C) a été sondé en 2013. Il contenait des graines d'orge carbonisées en quantités relativement importantes (Berrio *et al.*, à paraître), confirmant, si besoin était, la fonction de stockage de ces structures (Chaume *et al.* 2011a, 372 Fig. 5).

Au Breuil, au moins huit de ces greniers sur pilotis ont été identifiés dans le lit mineur, en rive droite de la Seine et à quelques dizaines de mètres du lit majeur. Cette constatation amène à s'interroger sur le tracé de la rivière à l'époque protohistorique. En effet, dans la disposition actuelle du cours d'eau, on peine à imaginer que les Hallstattiens aient installé, en zone inondable, maisons et greniers, sauf à envisager l'utilisation de la rivière à son étiage ou à supposer une occupation temporaire des lieux. On sait par ailleurs qu'entre le début du Premier âge du Fer, marqué par une péjoration climatique, et le milieu du V<sup>e</sup> siècle a.C. qui a connu un réchauffement, des modifications importantes des contextes hydrologique et/ou climatologique se sont produites. Ces oscillations, enregistrées à l'échelle européenne, ont entraîné des variations du cours des rivières mais également affecté l'économie, pesant de ce fait sur la société hallstattienne dans son ensemble. La data-



Fig. 18. Plan de fouilles du site du Breuil à Vix (relevés : B. Chaume, N. Nieszery, W. Reinhard. Plan sous AUTOCaD : S. Beuchot. Reprise du plan sous Illustrator : K.B. Rothe, 2014).



*Fig. 19. Magnétogramme de l'habitat hallstattien (?) avec greniers sur pilotis, situé au lieu-dit le Breuil. Prospections géomagnétiques par l'équipe de l'Institut archéologique allemand sous la direction de F. Lüth et R. Komp (août 2016).*

tion des greniers, probablement du Premier âge du Fer (à son début ou à sa fin ?), constituera un argument de poids pour privilégier telle ou telle théorie.

On attend, dans le cas de Vix, qu'une véritable analyse de l'évolution du cours de la rivière, sur la très longue durée, valide un ou des scénarios possibles, susceptibles d'expliquer la fonction que les Hallstattiens avaient assignée à l'aménagement des bords de Seine.

### Une *Viereckschanze* au Breuil

Parmi les photographies aériennes signées par Alexandra Cordier de la campagne 2011, plusieurs montraient un grand fossé rectiligne qui traversait le lieu-dit *le Breuil* suivant un axe quasi nord-sud avec toutefois un léger décalage de -15 grades par rapport à cette orientation (**Fig. 19, 20**). Une observation plus attentive d'une des photographies a permis, dans un second temps, d'identifier, au sud, le retour du fossé en direction de l'est. En revanche, les tracés des côtés oriental et septentrional n'ont jamais pu être délimités, malgré deux tentatives en prospections géophysiques dont la dernière en 2014<sup>3</sup>. C'est un niveau d'inondation, formé de petits galets de rivière et correspondant à ce que les géologues nomment un lob de crevasse, qui a fait obstacle à la propagation des ondes électromagnétiques.

La longueur du fossé a été évaluée d'après la photographie aérienne une fois redressée. Elle est d'environ 120 m. À une trentaine de mètres au nord du secteur sondé, le fossé s'interrompt pour faire place à une entrée qui s'ouvre à l'ouest, en direction du mont Lassois. S'il s'agit bien du fossé d'une structure quadrangulaire de type *Viereckschanze*, comme il est probable, celle-ci s'étendrait dans la partie est du lieu-dit *le Breuil*, entre le sondage et la Seine.

Dans le sondage A, le fossé (Fait 1) a été décapé mécaniquement puis manuellement sur 17 m de longueur. Sa largeur oscille entre 2,80 m et 2,90 m et sa profondeur dans le substrat géologique varie de 0,40 m et 0,50 m.

Le tronçon dégagé a été divisé en 4 zones. Les secteurs 1 et 2 ont été fouillés complètement en planimétrie. Une première coupe, établie au sud du secteur 1, a permis de se faire une idée de la stratigraphie du comblement. La seconde coupe, pratiquée au sud du secteur 4, était bien mieux lisible ; nous la considérons comme plus représentative.

Lors de la campagne de 2014, le sondage B, implanté à quelques mètres au nord de la zone investie en 2013, a été réalisé afin de retrouver le fossé (Fait 1) et son interruption qui correspond à l'entrée de la *Viereckschanze*, tous deux bien visibles sur une des photographies aériennes (**Fig. 20**).



3 Pour les rechercher, il avait été prévu de pratiquer des sondages à la pelle mécanique jusqu'au niveau d'apparition du fossé, sans pour autant le fouiller. M. Prestreau, alors conservateur régional de l'archéologie de Bourgogne, a rejeté cette demande. L'affaire en est donc restée là.

**Fig. 20.** Vue aérienne, prise du nord, du secteur du Breuil (photo A. Cordier).

L'entrée de l'enclos a été dégagée en planimétrie mais la fouille a dû être arrêtée en surface du comblement du fossé, faute de pouvoir la mener à son terme avant la fin de la campagne 2014. Elle n'a pas été reprise depuis. Plusieurs monnaies celtiques ont été découvertes au détecteur à métaux sur ce niveau. Une fibule en argent, dorée sur l'arc, de type Nauheim, se trouvait au milieu de l'entrée, enfoncée de douze centimètres dans le sol naturel. Rien n'a été repéré quant à l'existence d'une fosse où la fibule aurait pu être déposée ; il n'en demeure pas moins qu'il est peu probable que sa position topographique et stratigraphique soit fortuite. Tout incite à considérer l'objet comme un dépôt cultuel, vraisemblablement de fondation.

Bien que les niveaux de circulation n'aient pas été conservés, deux trous de poteaux avec calage de pierres (Faits 99, 100), situés à l'extérieur de l'enclos et devant l'entrée, marquent apparemment l'emplacement d'un portique ou d'un avant-toit assurant une couverture à l'entrée (**Fig. 19**), à moins qu'il ne s'agisse de tourillons de porte. L'interruption des fouilles n'a pas permis de mener à leur terme les investigations qui pourtant auraient dû s'imposer.

Le spectre chronologique des objets (bracelet à décor plastique, potins à la tête d'Indien, fragments de fibules de Nauheim, amphores de type Dressel 1) s'échelonne de LTC<sub>1</sub> à LTD<sub>1</sub>, la majorité des artefacts datant de cette dernière période.

### Un édifice absidial au pied du mont Lassois

Le nouveau grand bâtiment absidial (**Fig. 21**) – n° 6 de l'inventaire –, occupe une position inhabituelle sur la rive droite de la Seine ; en effet, les cinq autres édifices du même type avaient été construits sur le plateau supérieur du mont Lassois. Cette demeure, selon toute apparence à caractère aristocratique, et dont le plan a été restitué grâce aux données fournies par la géophysique, présente de fortes similarités avec ses homologues du plateau Saint-Marcel. Des constantes architecturales (abside, galerie, murs à poteaux plantés, fossés de fondation), se dégagent de ces ensembles bien que le plan du bâtiment absidial n° 6 ne soit pas aussi lisible que les autres, notamment dans la structuration de son espace interne. Sur ce dernier point, en effet, il semble que le magnétogramme laisse entrevoir une superposition de deux plans. Selon la règle générale, celle qui régit l'ordonnement des bâtiments absidiaux du mont Saint-Marcel, une seule ligne transversale devrait exister entre le fronton et la base de l'abside, scindant l'espace intérieur en deux grandes salles, la première suivant l'entrée, la seconde précédant l'abside. Or, on observe la présence probable de deux lignes, même si le magnétogramme n'est pas très clair pour cette partie, là où on n'en attendrait qu'une. À l'extrémité orientale, celle où se trouvait l'entrée principale, la situation tant pour les deux lignes de poteaux des murs nord et sud que

pour les galeries afférentes, est relativement confuse mais là aussi des indices plaident en faveur de deux phases d'édification du bâtiment. En revanche, et *a contrario*, la disposition des deux lignes de poteau des murs septentrionaux et méridionaux évoquent plutôt une seule phase de construction.

Ces deux observations, qui ne s'excluent pas nécessairement, pourraient s'interpréter ainsi : deux bâtiments auraient été édifiés sur le même emplacement, le second reprenant, pour l'abside et les côtés, les implantations des trous de poteau du premier. Ce scénario n'est pas sans rappeler celui proposé pour la maison 1, à un détail près ; pour le Palais de la dame de Vix, la ligne extérieure de la galerie avait été reconstruite et déplacée d'un mètre vers l'extérieur, créant ainsi une troisième ligne de poteaux.

Ces grandes structures palatiales partagent, outre les standards architecturaux qui ont présidé à leur construction, une orientation identique est-ouest, l'entrée principale se situant à l'est. Dans le chapitre *the House of the rising sun* de l'ouvrage paru en 2011 (Chaume *et al.* 2011c, 825-830), a été discuté le choix d'orienter au soleil levant l'entrée monumentale de ces palais, en postulant qu'il était dicté par des raisons topographiques et météorologiques (lutte contre les vents dominants d'ouest, faiseurs de pluie), aux dépens d'autres motifs d'ordre plus symbolique et rituel. La découverte du nouveau bâtiment invite à nuancer, pour le moins, cette position. En effet, dans ce dernier cas, les concepteurs disposaient de choix d'implantation plus ouverts, libérés qu'ils étaient des contraintes topographiques du plateau (Chaume 2020a, 355, fig. 21, 8, 356, fig. 21.9 ; 2020b, 442, fig. 9, 443, fig. 10). À Vix, dans la plaine, côté Seine, le zéphyr se fait moins sentir à l'ombre et au pied du mont Lassois ; dans cette situation, le vent dominant le plus gênant est sans conteste celui du nord-est. Dès lors, le choix d'une orientation de la maison 6 autre qu'ouest-est, était envisageable, puisque les contraintes anémométriques n'étaient pas les mêmes que sur le plateau supérieur du mont. Le maintien d'une orientation ouest-est, réactive, semble-t-il, la piste d'un choix plus symbolique qu'utilitaire pour expliquer cette configuration à la fois particulière et répétitive des grands bâtiments absidiaux vixois.

Si les fouilles de l'été 2021<sup>4</sup> confirment que les structures perceptibles sur le magnétogramme, au nord du nouveau bâtiment absidial (n° 6) (**Fig. 22**), correspondent bien à un rempart doublé d'un fossé, alors l'hypothèse d'un prolongement des Levées 1 et 2 sur la rive droite de la Seine, qui viendraient

4 La direction de ce chantier sera assurée par Sophie Krausz, maître de conférences habilitée à l'Université Bordeaux-Montaigne.

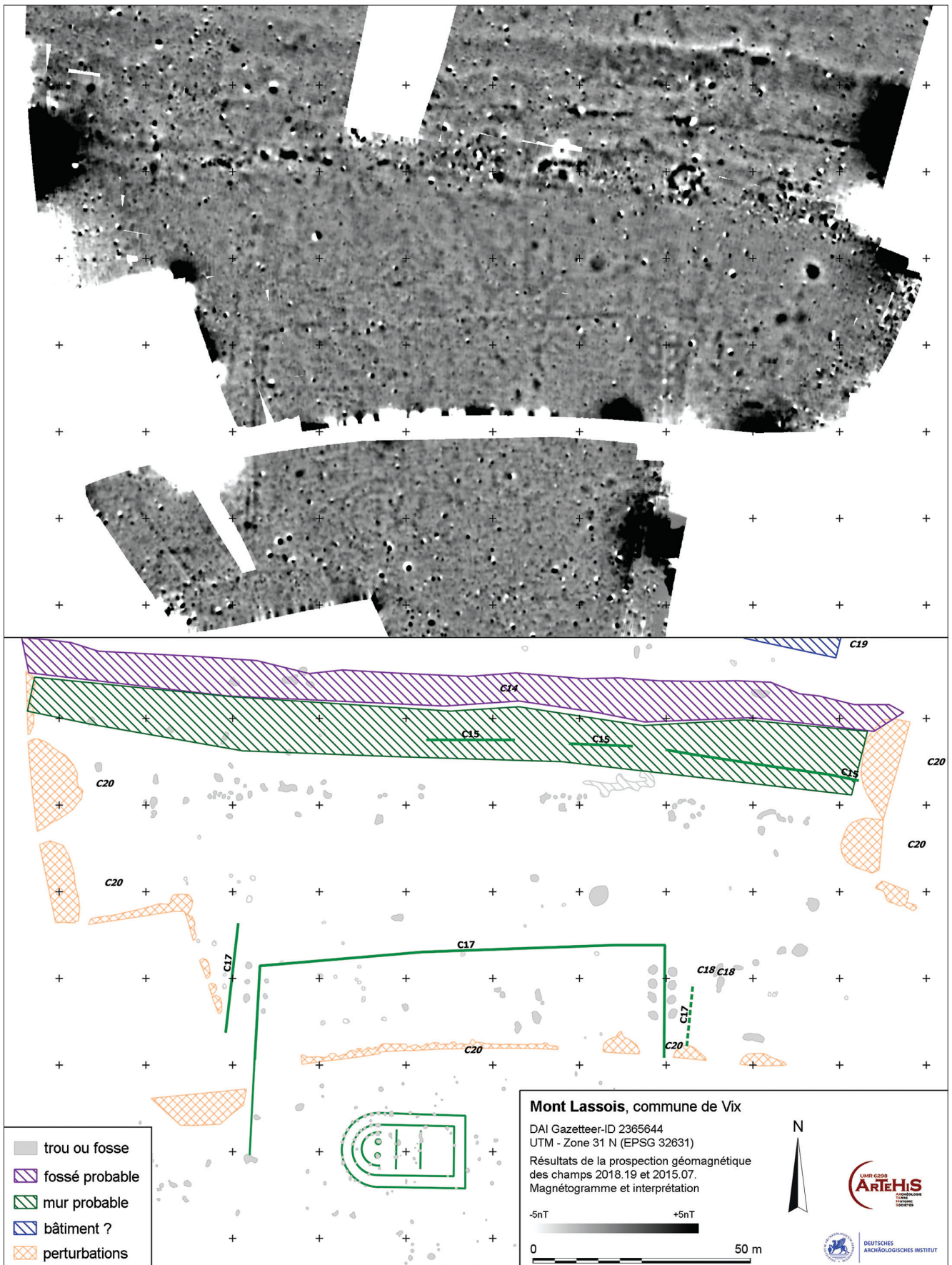
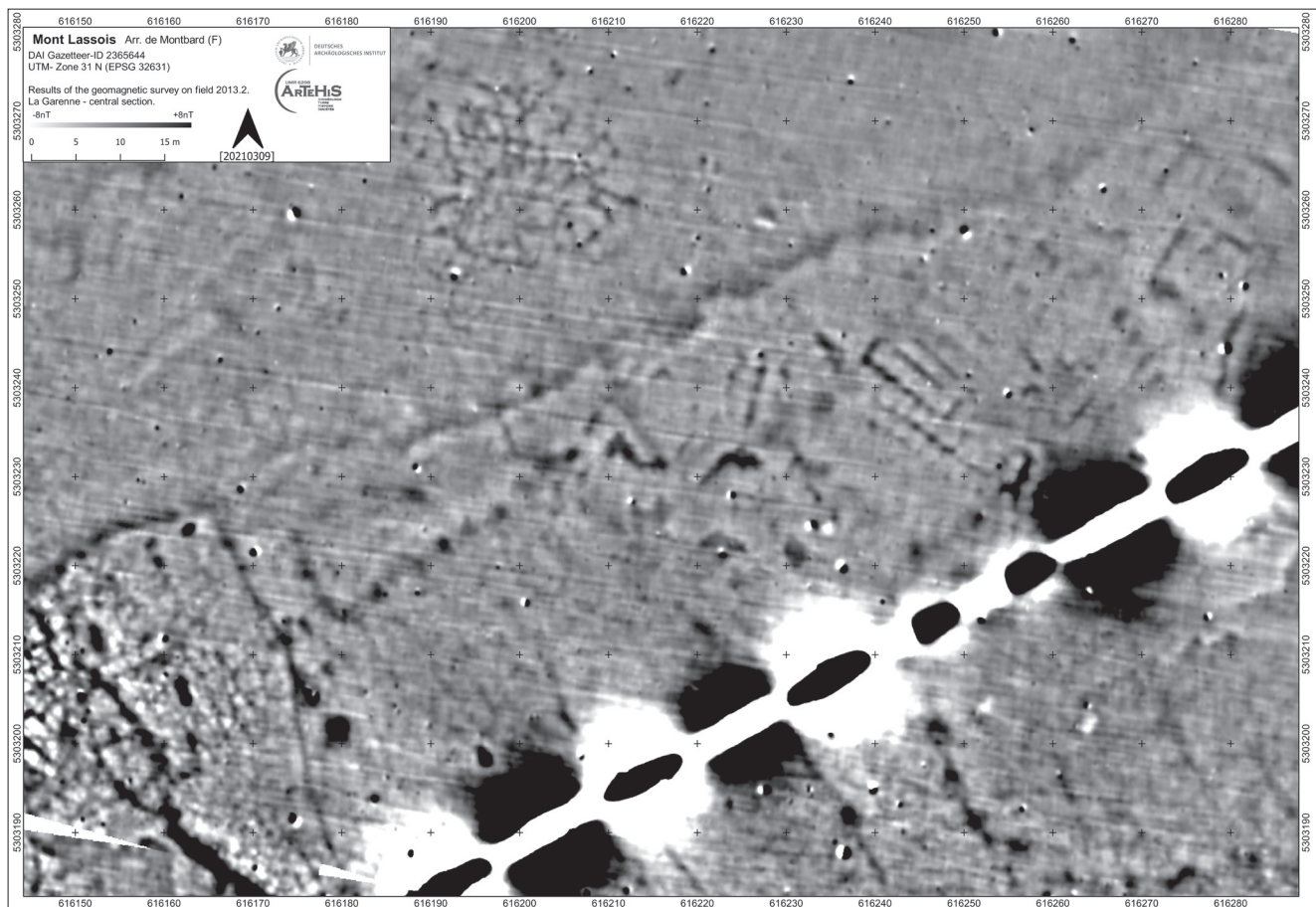


Fig. 21. Grand bâtiment absidial n° 6, implanté dans un enclos palissadé, découvert en prospection géomagnétique sur la rive droite de la Seine par l'équipe du DAI sous la direction de F. Lüth et R. Komp (août 2018). En haut, prospection magnétique ; en bas, schéma d'interprétation du magnétogramme. Au nord de l'enclos, on note la présence d'un mur et d'un fossé appartenant sans doute à une fortification.



*Fig. 22. Grands bâtiments sur poteaux porteurs de Sainte-Colombe-sur-Seine. Prospections géomagnétiques par l'équipe de l'Institut archéologique allemand sous la direction de F. Lüth et R. Komp (2015).*

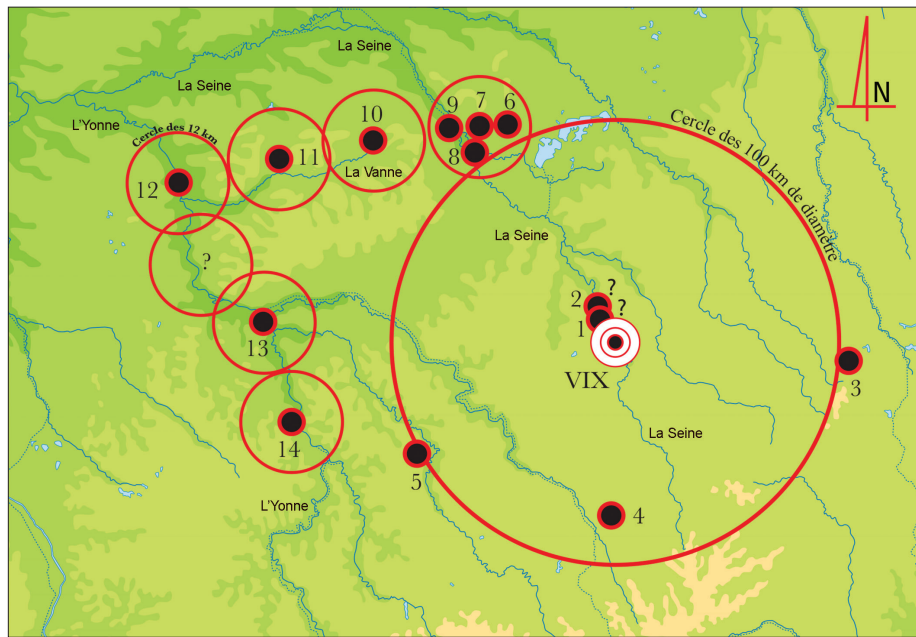
enserrer une portion de la rivière sur plusieurs centaines de mètres, prendrait un peu plus corps (**Fig. 1**).

### Les grands bâtiments de Sainte-Colombe-sur-Seine

Dès le milieu du XX<sup>e</sup> siècle, René Joffroy a postulé (Joffroy, 1958 ; 1960, 38) une mise en relation entre les sépultures aristocratiques de Sainte-Colombe-sur-Seine et l'habitat de hauteur vixéen, supposant que les élites, enterrées sous les tumulus de La Butte et de La Garenne, avaient eu le mont Lassois pour lieu de résidence. On est revenu plus tard sur cette interprétation (Chaume 2001), en infléchissant notamment les propos de R. Joffroy. Comme sa proposition n'était pas forcément la seule issue au problème de la localisation des résidences élitaires, les collègues du DAI, pour explorer des solutions alternatives, ont été invités, dès leur première campagne de 2015, à mener des prospections géomagnétiques autour et entre les deux tombes à char hallstattiennes de Sainte-Colombe-sur-Seine. Ces recherches ont révélé l'existence de plusieurs grands bâtiments, groupés, semblant ap-

partenir à un même établissement (Goldmann 2021, 61, 246, 250-251). Leur positionnement, sensiblement à équidistance des tombes à char hallstattiennes des tumulus de La Butte et de La Garenne, interroge. Ces constructions sur poteaux porteurs paraissent de grandes dimensions, mais les bâtiments comme l'établissement auxquels ils semblent appartenir, présentent des plans très lacunaires (**Fig. 22**). Cette incomplétude s'explique par la proximité d'un gazoduc traversant le site archéologique, lequel a sérieusement perturbé les signaux électromagnétiques. L'absence d'éléments de datation ne permet pas d'avancer très loin dans les conjectures, notamment celle d'une contemporanéité de cet habitat, important si on en juge par les dimensions des maisons, avec les grands tertres aristocratiques voisins. Un sondage limité pourrait renseigner sur la chronologie des constructions, ouvrant ou non, selon les données recueillies, le champ des hypothèses sur une dichotomie possible et sinon probable, entre un siège du pouvoir qui serait "logé" sur le mont Lassois et des espaces résidentiels d'une partie tout au moins de l'aristocratie régnante, qui auraient été disséminés dans l'environnement à des points stratégiques.





**Fig. 23.** Le territoire de la principauté hallstattienne de Vix/le mont Lassois et ses marges (B. Chaume 2018 d'après B. Chaume 2001).

## L'EMPRISE TERRITORIALE D'UNE PRINCIPAUTÉ CELTIQUE : L'EXEMPLE DE VIX

Dans le chapitre final de l'ouvrage publié en 2001 (Chaume 2001), on a cherché à cerner l'emprise territoriale d'une résidence princière, considérant qu'il s'agissait d'un enjeu majeur de la recherche touchant au phénomène princier de la fin de l'époque hallstattienne. Répondre à cette question consistait à étayer l'hypothèse d'un territoire s'étendant bien au-delà de la norme habituelle connue durant la Protohistoire d'Europe moyenne, et qui a été fixée à un secteur de 5 km de rayon environ autour de l'établissement principal.

Dans le cas d'une principauté celtique, le territoire envisagé semble autrement plus vaste puisqu'il pourrait aller jusqu'à couvrir un espace de 100 km de diamètre centré sur la résidence princière, postulat théorique qui a été exposé à différentes reprises (Härke 1979 ; Brun 1987 ; Chaume 2001 ; Brun & Chaume 2013 ; Chaume 2020a, 358, fig. 21.11 ; Brun & Chaume dans ce volume, p. 337).

Les principautés celtiques présentent une organisation territoriale centralisatrice et hiérarchisée ; il leur était donc nécessaire de disposer de pouvoirs-relais situés à la périphérie du domaine contrôlé par l'autorité centrale. Ces potentats intermédiaires avaient pour fonction de quadriller politiquement le terrain et de maintenir des postes "frontières" aux confins du territoire. Jusqu'à présent les spéculations sur la définition et

la délimitation de ces espaces frontaliers ont été peu développées et insuffisamment démontrées.

Il n'est pas interdit de penser que l'effondrement des "principautés celtiques" s'est accompagné, à LTA, ou dès la phase de transition entre le Hallstatt et La Tène, d'une prise de pouvoir par les vassaux qui servaient auparavant de relais politico-économiques aux puissances contrôlant les sites princiers. La présence de tombes très riches datées de LTA, situées en bordure du cercle des 50 km autour du mont Lassois, notamment dans le secteur de Troyes (**Fig. 23**) (Chaume 2001, 2020a), indique l'apparition ou le développement de nouvelles aristocraties qui récupèrent, en même temps que tout ou partie de l'autorité, le contrôle des voies de communication et s'interposent en médiateurs obligés dans les relations commerciales avec Marseille d'une part et l'Italie du Nord (la culture de Golasecca notamment) d'autre part.

L'implosion des aristocraties du Ha D2-D3 expliquerait que l'on soit revenu, au cours de LTA, à une échelle quasi naturelle de contrôle du territoire par les élites, à savoir une aire de 5 km de rayon autour du site principal. Le complexe aristocratique de Vix/le mont Lassois n'a pas échappé à cette fin soudaine sinon violente, comme le laissent entrevoir les incendies de la maison 1 et du rempart 3, voire la destruction brutale du sanctuaire aristocratique des *Herbues* (**Fig. 24**) (Chaume & Reinhard 2003, 2007). Sur ce dernier site, la décapitation des statues (un guerrier et une femme, sans doute la Dame de Vix) marque la volonté manifeste des iconoclastes d'effacer du paysage et de la mémoire collective, dans une sorte de *damnatio memoriae*, ce monument insigne destiné à honorer les fondateurs et/ou les



Fig. 24. Sanctuaire hallstattien de Vix/Les Herbues (photo B. Chaume & W. Reinhard).

personnages éminents de la dynastie régnante. Ce n'est pas un hasard si l'abandon de l'habitat de hauteur du mont Lassois coïncide avec la destruction du sanctuaire des *Herbues*, soit un peu avant le milieu du V<sup>e</sup> siècle a.C.

### CONCLUSION : LES PRINCIPAUTÉS HALLSTATTIENNES COMME CHEFFERIES COMPLEXES<sup>5</sup>

L'état actuel des connaissances permet de conclure qu'une tentative d'urbanisation s'est produite au nord des Alpes, de l'ouest de la Bavière à l'est du Berry (Brun & Chaume 2013 ; Brun, Chaume dans ce volume, p. 367 ; Brun, Chaume, Sachetti dans ce volume, p. 9). Des facteurs à la fois internes et externes se sont alors conjugués pour rendre possible la création de principautés territoriales élargies, polarisées par un établissement concentrant les institutions dirigeantes qu'elles aient été politiques ou économiques. Dans quelques cas, comme Vix ou la Heuneburg par exemple, ces principautés se sont développées jusqu'à tendre vers une organisation de type urbain sans toutefois atteindre pleinement ce stade de développement et, surtout, là réside le nœud de la discussion, sans qu'il se soit généralisé à l'ensemble du domaine hallstattien et encore moins pérennisé. Cette tentative d'urbanisation est demeurée un essai inachevé que P. Brun et B. Chaume ont qualifié d'atélo-ur-

5 Ce paragraphe ne représente qu'un bref aperçu d'un article plus complet (Chaume à paraître).

bain (*atelos* qui ne parvient pas à son terme : *télos* le terme, la fin)<sup>6</sup>. Les raisons en sont encore mal cernées, mais elles sont vraisemblablement d'ordre systémique et d'échelle continentale (Brun & Chaume 2013, 342).

Ces formations politiques, anépigraphes, n'en ont pas moins été éphémères ; les unes plus que les autres, mais n'excédant guère un siècle pour les plus durables. Des groupements de plusieurs milliers de personnes, en un même lieu, pendant plusieurs décennies, impliquaient une organisation territoriale et sociale déjà très stratifiée – comme l'ont postulé aussi Wells (1980), Franksenstein et Rowlands (1978), Brun (1987, 1995, 1997), etc... – du niveau de la chefferie complexe, si l'on se réfère à la typologie d'Allen W. Johnson et de Timothy Earle (2000). Bien qu'elle ait été contestée par Alain Testart (Testart 2005) qui lui reprochait son caractère trop évolutionniste, sorte de prédestination à passer nécessairement d'un stade à l'autre, cette classification des sociétés, développée dans le célèbre ouvrage : *The Evolution of Human Societies* (2000), est celle qui recueille le plus large assentiment.

En l'absence de sources textuelles, c'est bien à partir de la confrontation des données archéologiques et des modèles anthropologiques que peuvent être interrogés les fondements du phénomène princier (Chaume 2004 ; 2007). De cet exercice de comparatisme, émergent de nouveaux traits définitoires qui redessinent les contours de la structure sociale hallstattienne.

6 Georges Kliebenstein, maître de conférences en stylistique à l'Université de Nantes, a forgé ce vocable.

## BIBLIOGRAPHIE

- Arnold, B. et Gibson, D.B. (1995) : *Celtic chiefdom, Celtic state : The evolution of complex social systems in prehistoric Europe*. Cambridge.
- Berrio L., Wiethold, J., Jacquat, C. et Petit, C. (à paraître) : “Les macrorestes végétaux de Vix : synthèse des analyses carpologiques 1991-2014”, in : Chaume, dir. à paraître.
- Brun, P. (1987) : *Princes et princesses de la Celtique, le premier âge du Fer (850-450 av. J.-C.)*, Paris.
- Brun, P. (1995) : “From chiefdom to state organization in Celtic Europe”, in : Arnold & Blair 1995, 13-25 et 137-155.
- Brun, P. (1997a) : “Les “résidences princières” : analyse du concept”, in : Brun & Chaume, dir. 1997, 321-330.
- Brun, P. (1997b) : “La genèse de l’État : les apports de l’archéologie”, in : Ruby, éd. 1997, 31-42.
- Brun, P. et Chaume, B., dir. (1997) : *Vix et les éphémères principautés celtiques. Les VI<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> siècles av. J.-C. en Europe centre-occidentale, Actes du colloque international de Châtillon-sur-Seine, octobre 1993*, Paris.
- Brun, P. et Chaume, B. (2013) : “Une éphémère tentative d’urbanisation en Europe centre-occidentale durant les VI<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles av. J.-C. ?”, *Bulletin de la Société Préhistorique Française*, t. 110-2, 319-349.
- Chaume, B. (2001) : *Vix et son territoire à l’âge du Fer. Fouilles du mont Lassois et environnement du site princier*, Collection Protohistoire européenne 6, Montagnac.
- Chaume, B. (2004) : “La place de la France orientale dans le réseau des échanges à longues distances du Bronze final au Hallstatt final”, in : Guggisberg, dir. 2004, 79-106.
- Chaume, B. (2007) : “Essai sur l’évolution de la structure sociale hallstattienne”, in : Fernoux & Stein, dir. 2007, 25-55.
- Chaume, B. (2020a) : “Vix: The Temptation of the City”, in : Zamboni *et al.*, éd. 2020, 349-360.
- Chaume, B., avec la collab. de P. Cheetham, R. Komp, F. Lüth, T. Pertlwieser, W. Reinhard, O. Urban et M. Weissl (2020b) : “Vix et l’émergence des principautés celtiques : l’hypothèse portuaire et le concept de *port of trade*”, in : Mouchard & Guitton, dir. 2020, 435-452, [en ligne] <https://journals.openedition.org/gallia/5394> [consulté le 25 juin 2021].
- Chaume, B. (à paraître) : *Hallstattian principalities as complex chiefdoms*.
- Chaume, B., dir. (à paraître) : *Le complexe aristocratique de Vix/le mont Lassois (fouilles 2011-2017) : synthèses et habitat*, Ausonius Mémoires, Bordeaux.
- Chaume, B. et Reinhard, W. (2003) : “Les statues de Vix : images héroïsées de l’aristocratie hallstattienne”, in : *Die lusitanisch-galläkischen Kriegerstatuen, Actes du colloque international du 18/19 janvier à Lisbonne*, Madrider Mitteilungen 44, 249-268, pl. 61.
- Chaume, B. et Reinhard, W. (2007) : “Les dépôts de l’enclos cultuel hallstattien de Vix Les Herbes et la question des enceintes quadrangulaires”, *Bulletin de la société préhistorique française*, 104-2, 343-367.
- Chaume, B. et Mordant, C., dir. (2011) : *Le complexe aristocratique de Vix. Nouvelles recherches sur l’habitat, le système de fortification et l’environnement du mont Lassois*, 2 vol., Éditions Universitaires de Dijon.
- Chaume, B., Haffner, A., Nieszery, N. et Reinhard, W. (2011a) : “L’organisation spatiale du plateau Saint-Marcel : un habitat urbanisé de la fin du premier âge du Fer”, in : Chaume & Mordant, dir. 2011, 367-381.
- Chaume, B., Nieszery, N., Reinhard, W. et Ballmer, A. (2011b) : Un dépôt céramique du Bronze final IIIb (Fait 11), in : Chaume & Mordant, dir. 2011, 487-502.
- Chaume, B., Nieszery, N., et Reinhard, W. (2011c) : “Le bâtiment palatial du mont Saint-Marcel: *the House of the rising sun*”, in : Chaume & Mordant, dir. 2011, 795-838.
- Dietler, M. (1999) : “Rituals of commensality and the politics of state formation in the ‘princely’ societies of early Iron Age Europe”, in : Ruby, dir. 1999, 135-152.
- Eggert, M. K. H. (1997) : “Le concept de Fürstensitz et autres problèmes d’interprétation : annotations sur le “phénomène princier” du Hallstatt final”, in : Brun & Chaume, dir. 1997, 287-294.
- Eggert, M. K. H. (2007) : “Wirtschaft und Gesellschaft im früheisenzeitlichen Mitteleuropa: Überlegungen zum, Fürstenphänomen”, *Fundberichte aus Baden-Württemberg*, 29, 255-302.
- Fernández-Götz, M. et Krause, D. (2013) : “Rethinking Early Iron Age urbanisation in central Europe : The Heuneburg site and its archaeological environment”, *Antiquity*, 87, 473-487.
- Fernoux, H.L. et Stein, C., dir. (2007) : *Aristocratie antique : modèles et exemplarité sociale, Actes du colloque de Dijon, 25 novembre 2005*, Éditions Universitaires de Dijon.
- Frankenstein, S. et Rowlands, M. J. (1978) : “The Internal Structure and Regional Context of Early Iron Age Society in South-Western Germany”, *Bulletin of the Institut of Archaeology*, 15, 73-112.
- Goldmann, L. (2021) : *New glimpses of a hidden landscape in the surroundings of Mont Lassois. Analyses of survey data in the proximity of the Iron Age sites at Vix with special consideration of the geomagnetic surveys of the German Archaeological Institute 2013-2016*, Drémil-Lafage.
- Guggisberg, M. A., dir. (2004) : *Die Hydria von Grächwil. Zur Funktion und Rezeption mediterraner Importe in Mitteleuropa im 6. und 5. Jahrhundert v. Chr. Internationales Kolloquium anlässlich des 150. Jahrestages der Entdeckung der Hydria von Grächwil, 12-13 octobre 2001*, Schriften des Bernischen Historischen Museums 5, Berne.
- Härke, H. G. H. (1979) : *Settlement Types and Settlement Patterns in the West Hallstatt Province*, BAR Int. Ser. 57, Oxford.
- Joffroy, R. (1958) : *Les sépultures à char du premier âge du Fer en France*, Dijon.
- Joffroy, R. (1960) : *L’oppidum de Vix et la civilisation hallstattienne finale dans l’Est de la France*, Paris.
- Johnson, A. W. et Earle, T. (2000) : *The Evolution of Human Societies: From Foraging Group to Agrarian State*, 2nd edition, Stanford.
- Krause, D., éd. (2008) : *Ruhe Zentralisierungs- und Urbanisierungsprozesse. Zur Genese und Entwicklung frühkeltischer Fürstensitze und ihres territorialen Umlandes* (Forschungen und Berichte zur Vor- und Frühgeschichte in Baden-Württemberg 101, Stuttgart.

- Krause, D., éd. (2010) : "Fürstensitze" und Zentralorte der frühen Kelten. Abschlusskolloquium des DFG-Schwerpunktprogramms 1171 in Stuttgart, 12.-15. Oktober 2009, Teil I und II. Forschungen und Berichte zur Vor- und Frühgeschichte in Baden-Württemberg 120, Stuttgart.
- Kurz, S. (2000) : *Die Heuneburg-Aussensiedlung. Befunde und Funde*, Forschungen und Berichte zur Vor- und Frühgeschichte in Baden-Württemberg 72, Stuttgart.
- Kurz, G. (2008) : "Ein Stadttor und Siedlungen bei der Heuneburg (Gemeinde Herbertingen-Hundersingen, Kreis Sigmaringen). Zu den Grabungen in der Vorburg von 2000 bis 2006", in : Krause, éd. 2008, 185-208.
- Kurz, S. (2010) : " Zur Genese und Entwicklung der Heuneburg in der späten Hallstattzeit ", in : Krause, éd. 2010, 239-256.
- Mouchard, J. et Guitton, D., dir. (2020) : *Les ports romains dans les Trois Gaules : entre Atlantique et eaux intérieures*, Actes du colloque international d'archéologie portuaire (Nantes 21-22 juin 2018), Gallia, 77-1, [en ligne] <https://journals.openedition.org/gallia/5256> [consulté le 25 juin 2021].
- Ruby, P., éd. (1997) : *Les princes de la protohistoire et l'émergence de l'État*, Actes de la table ronde internationale de Naples (27-29 octobre 1994), Coll. EFR 252.
- Testart, A. (2005) : *Éléments de classification des sociétés*, Paris.
- Urban, O. et Pertlwieser, T. (2011) : "Le rempart supérieur du mont Saint-Marcel", in: Chaume & Mordant, dir. 2011, 189-233.
- Wells, P.S. (1980) : *Culture contact and culture change : Early Iron Age central Europe and the Mediterranean world*, Cambridge, Londres, New York, New Rochelle, Melbourne, Sydney.
- Zamboni, L., Fernández-Götz, M., Metzner-Nebelsick, C., éd. (2020) : *Crossing the Alps. Early Urbanism between Northern Italy and Central Europe (900-400 BC)*, Acts of the International Conference of Milan (29-30 March 2019), Leiden.

**Bruno Chaume**

CNRS, UMR 6298, ARTEHIS, Dijon

**Ariane Ballmer**

Institut de Sciences Archéologiques et  
Oeschger Center for Climate Change  
Research OCCR, Université de Berne

**Philippe Della Casa**

Université de Zurich, Institut d'archéologie

**Norbert Nieszery**

Archéologue

**Thomas Pertlwieser**

Institut d'archéologie de l'Université  
de Vienne

**Walter Reinhard**

Conservateur en chef retraité

**Katharina Schächli**

Service d'archéologie du canton  
de Schaffhouse

**Otto Urban**

Institut d'archéologie de l'Université  
de Vienne

**Alexandra Winlker**

Université de Zurich, institut d'archéologie

Retrouvez la version en ligne gratuite  
et ses contenus additionnels

